

CHALLENGE REGIONAL DES CLUBS

Article 1 : Préambule.

Le Comité des Hauts de France de Cyclisme organise un Challenge Régional des Hauts de France des clubs en 2022 dans le but d'assurer la promotion des clubs. Ce Challenge des Hauts de France contribue à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte de résultats sportifs obtenus sur toutes les épreuves minimales, cadets, 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories et Pass cyclisme.

Article 2 : Mode de classement.

Le classement par équipes se fait par addition des places réelles des deux premiers coureurs de chaque club. Les points acquis par les clubs seront conformes au barème ci-dessous :

Place	Points
1 ^{ère}	10
2 ^{ème}	6
3 ^{ème}	2

Les classements intermédiaires et le classement général seront gérés directement par la Commission Route. Le classement sera actualisé la semaine après chaque week-end de courses et sera diffusé sur le site du Comité Régional, à la presse régionale, aux sites internet spécifiques cyclisme et aux équipes participantes (sous réserve de réception des états de résultats dans les temps).

Article 3 : Pénalités.

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée. Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

Article 4 : Récompenses.

Les cinq premières équipes seront récompensées.